

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 55 (1993)
Heft: 11

Rubrik: SVLT ASETA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

68^e Assemblée des délégués à Sion

Une modeste cotisation annuelle de fr. 22.- qui inclut l'abonnement à Technique Agricole, équilibre une fois encore le budget 1994 de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture. Vu la hausse constante des coûts, une augmentation de cette cotisation est néanmoins à prévoir. C'est ce qui ressort entre autres des informations transmises par le président central, M. Hans Uhlmann, conseiller aux Etats, au cours de la 68^e Assemblée des délégués qui a eu lieu à Sion. La prochaine AD se déroulera à Weinfelden, en Thurgovie où les délégués devront élire un nouveau président.

Dans son allocution de bienvenue, le président central, H. Uhlmann, conseiller aux Etats, fait un tour d'horizon des questions importantes qui préoccupent directement la politique agraire et insiste sur l'introduction nécessaire de la TVA, au taux fixé de 6,5% car, dit-il, si l'on considère l'art. 31 a) et b) de la Loi sur l'agriculture et les caisses vides de l'Etat, il est tâche difficile que de remplir ses «obligations légales». Les objectifs visés par l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture concernent la représentation de ses intérêts, notamment dans les questions de circulation routière. Le directeur Werner Bühler rappelle que le recours adressé par l'ASETA au Tribunal fédéral, relatif à la hausse disproportionnée des primes d'assurances RC, est toujours en suspens auprès de cette instance: Le Tribunal fédéral s'est exprimé contre l'ASETA le 28 octobre dernier. Dans ce contexte, il faut souligner qu'à partir de 1995 les primes d'assurances RC seront libéralisées et chacune des compagnies d'assurances fixera son propre barème de primes. En temps opportun, l'Association discutera des modalités d'assurance à définir en faveur de ses membres, avec son partenaire la Vaudoise-Assurance. L'ASETA s'exprime aussi avec véhémence contre le contrôle anti-pollution des véhicules agricoles à moteur Die-



Le conseiller aux Etats, Hans Uhlmann, président central, fait mention de la bonne clôture des comptes de l'ASETA. A moyenne échéance, il faut toutefois prévoir une augmentation de la cotisation annuelle. De gauche à droite: Franca Stalé, traduction; Hans Uhlmann, président central, et Werner Bühler, directeur.



Emil Fisch commente l'attitude de l'Association suisse des machines agricoles à propos du contrôle antipollution des véhicules agricoles, une attitude qui rejoint dans les grandes lignes celle de l'ASETA.

sel. A ce propos, un projet d'ordonnance est en cours d'étude auprès de l'Office fédéral de police et auprès de l'Office fédéral de l'environnement pour être soumis au Conseil fédéral. Cette étude comprend les points soulevés par l'ASETA, soit, d'une part, la prolongation des intervalles entre les contrôles anti-pollution et, d'autre part, l'exemption de ce contrôle des véhicules ou machines qui ne travaillent que pendant des périodes déterminées (moissonneuses-batteuses, hacheuses, etc). Les ristournes douanières de carburant reviennent régulièrement sur le tapis et tombent aussi sous le coup des mesures d'austérité. L'ASETA insiste pour maintenir cette ristourne puisque 90% du carburant sont consommés pour les travaux et non sur les routes.

Après avoir amorti la somme de fr. 60000.- prévue au budget, l'exercice de l'association se solde par un bénéfice de fr. 5000.-. A son actif, le bilan de l'association présente 1,7 millions de francs pour un total du passif de 1,4 millions. Le capital se monte à fr.

300 000.-. Pour l'an prochain, l'ASETA équilibre son budget par une cotisation inchangée de fr. 22.-. Selon son directeur W. Bühler, ce bon résultat est dû à une attitude économe et à une politique des salaires prudente.

Toutefois, à moyenne échéance, la situation financière de l'association ne se présente pas sous les meilleurs auspices:

En effet, les augmentations des frais d'impression et d'expédition de «Technique Agricole» et «Schweizer Landtechnik» entraînent des déficits. Aussi, lors des réunions du Comité central et de l'AD, les délégués ont reconnu que l'Association devrait investir plus de liquidités pour ses périodiques si elle désirait les maintenir sur le marché de la presse spécialisée. Cela signifie en clair que l'ASETA devra ajuster le montant de la cotisation à sa situation financière. Il ressort de la discussion qu'une alliance éventuelle avec une autre publication de la presse verte serait aussi à prendre en considération; cette union devrait toutefois rester dans la ligne de

communication définie par l'Association soit demeurer à l'écoute de ses membres, tout en tenant compte de la diversité des régions linguistiques.

Walter Hirsiger s'est adressé à l'assemblée au nom du Service pour la protection des accidents en agriculture (SPAA) et a exprimé ses remerciements pour l'excellente collaboration et pour le soutien que l'ASETA accorde à la sécurité des véhicules et des machines agricoles. Emil Fisch, membre du comité de l'ASMA et président du groupe «Machines et tracteurs», ainsi que Auguste Ott, chef de la section «Technique des champs» à la FAT, ont honoré l'assemblée de leur présence.

L'an prochain, la section Thurgovie invitera les délégués à Weinfelden. A cette date-là, le président central mettra un terme à son mandat; sa succession est donc ouverte. En général, le président de l'ASETA représente à tour de rôle l'une ou l'autre région à majorité linguistique de notre pays: cette fois, il céderait sa place à un romand.

Zw.

Programme de travail 1993/1994

Dans le domaine de la formation permanente, le centre de Riniken devrait atteindre un meilleur rendement grâce à diverses manifestations ou cours d'été donnés par des tiers. A côté de l'introduction de divers nouveaux cours d'atelier, la présentation de logiciels pour l'agriculture «INFOLA» contribue à compléter l'offre dans le domaine de l'informatique. L'ASETA prévoit également des cours spécifiques qui s'adressent aux gérants et à toutes personnes intéressées aux cercles de machines. Un séminaire d'experts pour les tests de pulvérisateurs est également prévu au programme. Dans le cadre des travaux entrepris à l'Ecole d'agriculture, le centre de Grange-Verney, Moudon VD, dispose bientôt de nouveaux ateliers et locaux de théorie. Pendant ces transformations, les activités du Centre sont limitées au minimum.



Carrefour de la viticulture valaisanne: l'école d'agriculture de Châteauneuf, Conthey VS, où pratiquement toutes les sortes de cépages du pays et de l'étranger sont cultivées. Le directeur de l'école, Arthur Darbellay, livre leurs secrets et décrit leurs particularités à un public attentif.

Le **Service technique** a pour mandat de tester (en détail) les divers logiciels destinés à l'utilisation collective de machines, aux calculs des frais de machines, aux cercles de machines ainsi qu'aux entrepreneurs agricoles et de proposer des améliorations. D'autres tâches non moins importantes consistent à soutenir les épargnes de courant et d'encourager les matières premières renouvelables et les énergies alternatives. Quant aux questions de courant en général, des résultats intéressants sont en cours d'étude. Ils proviennent d'analyses faites sur la consommation de courant et examinent leurs répercussions sur les tarifs en cas de besoins modérés.

La **représentation des intérêts** comporte les thèmes suivants: libéralisation des primes de l'assurance responsabilité civile, lutte contre la crois-

sance excessive des primes, contrôle anti-pollution et ristournes douanières. Pour ce qui touche aux directives de la CE, il s'agit, à moyenne et à longue échéance, d'adapter les prescriptions légales en Suisse et de faciliter les importations de véhicules agricoles. De plus, les conditions-cadres pour l'utilisation des machines agricoles dans le secteur communal mérite plus d'intérêt.

La **nécessité de l'information** entre l'association centrale, les sections et les membres est toujours actuelle. Les besoins d'information – et avant tout la publicité pour recruter des membres – sont renforcés par la présence de l'ASETA à l'AGRAMA de l'année prochaine à Saint-Gall. Une révision des statuts est planifiée afin que l'association puisse réagir plus rapidement à de nouvelles tâches.

Commission technique 3:

Exploitation de machines en commun

Des cercles de machines compétitifs et innovateurs

Le jeudi 25 novembre 1993, de 10.00 à 16.00 h au centre ASETA de Riniken la CT 3 organise un séminaire pour gérants et pour toutes personnes intéressées à la gestion de cercles de machines

Après une enquête faite par l'ASETA, 37 questionnaires lui ont été retournés sur les 90 envoyés initialement. On constate alors que les 2/3 des gérants se déclarent en faveur de l'utilisation de l'informatique dans la gestion d'un cercle de machines. Au cours du séminaire, ce 25 novembre, la CT 3 mettra l'accent sur l'informatique dans la gestion de cercles de machines.

Les participants du séminaire traiteront le sujet «efficacité et performance dans le cercle de machine» car les prestations demandent à être connues non seulement des gérants de cercles de machines et des membres c'est-à-dire les chefs d'exploitation mais aussi des intéressés au service des communes.

C'est à Bernhard Müller, gérant du cercle de machines de Schaffhouse et Beat Schilt, ing. agr. EPFZ que la parole sera donnée pour les exposés de cette journée.

Signalons qu'une nouvelle série de diapositives est en préparation afin de donner de nouvelles impulsions aux cercles de machines. Le séminaire aura lieu en allemand. Les intéressés voudront bien s'inscrire auprès de l'ASETA, 5223 Riniken (056 41 20 22).

Compresseur à air

Installations automatisées avec 10 atm rel, avec chaudière, dès Fr. 585.– Accessoires et pièces détachées.

Pistolets à peinture, gonfleurs de pneus, outils à air comprimé.

Demandez liste de prix détaillée directement auprès du fabricant.

ERAG, E. Rüst, 9212 Arnegg, tél. 071 85 91 12

Technique Agricole

Editeur:

Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA)
Werner Bühler, Directeur

Rédaction:

Ueli Zweifel

Collaboration à la traduction:

Franca Stalé

Adresse:

Case postale, 5223 Riniken
Tél. 056 - 41 20 22
Fax 056 - 41 67 31

Régie des annonces:

ofaZeitschriften
ofa Orell Füssli Publicité SA

Route de Chavannes 33
1002 Lausanne
Tél. 021/24 00 74
Fax 021/24 36 36

Responsable: Mme A. Vernier
ou

Sägereistrasse 25
8152 Glattbrugg
Telefon 01 - 809 31 11
Telefax 01 - 810 60 02
Anzeigenleiter: R. Huber

Imprimerie et expédition:

Huber & Co. AG, 8500 Frauenfeld

Production:

Reto Bühler

Administration:

Claudia Josef

Reproduction autorisée
avec mention de la source et envoi
du justificatif à la rédaction

Paraît 12 fois par an:

Prix de l'abonnement:

Suisse: Fr. 45.– par an
Gratuit pour les membres ASETA
Etranger: Fr. 57.– par an

Le numéro 12/93 paraîtra

le 14 décembre 1993

Dernier jour pour les ordres

d'insertion: 20 novembre 1993

